

Considérant qu'il convient d'étudier les différences, complémentarités et perspectives de ces lieux d'un point de vue commercial mais aussi en terme d'aménagement urbain sans omettre de relever les aspirations de la population locale par une démarche participative.

Considérant que la ville de Millau a sollicité pour cette étude le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de Millau Enseignement Supérieur (MES) afin de mener les enquêtes et ateliers participatifs qui devraient permettre non seulement de faire ressortir les attentes des citoyens mais aussi de formuler un cahier des charges d'aménagement urbain des lieux en vue d'améliorer la liaison Mandarous-Bonald-Capelle.

Considérant que cette étude sera réalisée durant douze mois pour une valeur de 10 000 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

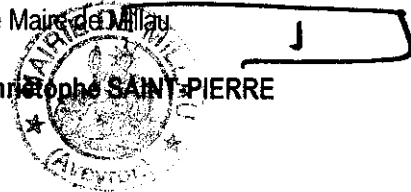
1. d'approuver le projet de convention de réalisation d'une étude prospective et d'ateliers participatifs avec Millau Enseignement Supérieur-Cnam de Millau portant sur l'axe Mandarous-Bonald-Capelle.
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée et tout document afférent à ce dossier.
3. D'inscrire au budget de la ville les crédits afférents à la fonction 824 nature 2031 TS 265.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau
Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2018/096

**Convention de réalisation
d'une étude prospective et
d'ateliers participatifs avec
le Conservatoire National
des Arts et Métiers (CNAM)
de Millau Enseignement
Supérieur portant sur l'axe
Mandarous-Bonald-Capelle**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 18 mai 2018

Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'inauguration, le 23 septembre 2015, du nouveau centre commercial de la Capelle qui a inévitablement contribué à introduire de nouvelles habitudes de vie et de nouveaux modes de fonctionnement du quartier.

Considérant qu'au centre traditionnel de la place du Mandarous, s'est ainsi ajouté un nouvel espace de centralité, celui de la Capelle, mélange de fonctionnalités commerciales et de lieu de vie.

Considérant que cette appropriation de l'espace Capelle, au regard des activités générées et proposées par le centre commercial, offre à la ville de Millau un nouveau pôle d'attractivité mais aussi de nouvelles dynamiques de vie pour les habitants.

Considérant que la transformation de cet espace, qui était familier aux uns et aux autres dans son fonctionnement traditionnel, vernaculaire, souligne combien une ville ne cesse d'évoluer et que des aménagements urbains sont susceptibles de modifier les flux humains, les comportements d'achats et plus largement la sociabilité du secteur.

Considérant qu'il convient d'assurer une liaison déjà qualitative entre ces deux pôles de centralités que sont la place du Mandarous et le centre commercial de la Capelle par l'avenue de Bonald,